

Liste des organismes étrangers agréés

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Organisme agréé	FONDATION RENZO PIANO
Forme juridique	Fondation de droit italien
Date de création	28 mai 2004
Siège social	Via P.P. Rubens 30 A, 16158 Gênes, ITALIE.
Adresse site internet	https://www.fondazionerenzopiano.org
Objet statutaire	La Fondation RENZO PIANO a pour objet de poursuivre l'œuvre de son fondateur en faisant la promotion des activités d'étude et de recherche dans le domaine architectural, essentiellement en Italie.
Date de l'agrément	25 août 2022
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues au 4 <i>bis</i> des articles 200, 238 <i>bis</i> et 795-0 A du code général des impôts.
Durée de validité de l'agrément	entre le 25 août 2022 et le 31 décembre 2025
Effet de l'agrément	<p>Les dons et versements consentis entre le 25 août 2022 et le 31 décembre 2025 au profit de la Fondation RENZO PIANO ouvrent droit à une réduction d'impôt en application des dispositions combinées des 1 ou 4 <i>bis</i> des articles 200 et 238 <i>bis</i> du code général des impôts, dans les conditions et limites prévues par ces mêmes dispositions.</p> <p>Par ailleurs, les libéralités versées entre le 25 août 2022 et le 31 décembre 2025 au profit de la Fondation RENZO PIANO pourront bénéficier d'une exonération de droits de mutation à titre gratuit en application des dispositions de l'article 795-0 A du code général des impôts, dans les conditions et limites prévues par ces mêmes dispositions.</p>